Comment faire une demande d'urbanisme

Pour la modification d'une façade ou d'une toiture

Changement de menuiserie (fenêtre, volets), rénovation de toiture, pose de photovoltaïque, de vélux, de clim…

Deux formats possibles :

Format papier en **3 exemplaires** ou **dépôt en ligne GNAU** https://gnau14.operis.fr/accm/gnau/#/

Votre dossier doit contenir :

☐ Votre **cerfa** **(à télécharger sur https://www.service-public.fr/ le cerfa dont l'astérisque est la plus récente)** **N'oubliez pas d'y noter votre parcelle cadastrale et de le signer**	**Cerfa 16702*** DP Construction (DP / DPMI) 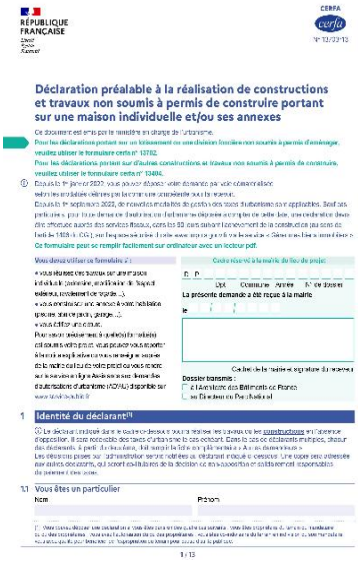 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes Identité du déclarant
☐ Votre **plan de situation** : ce document correspond à un plan permettant de connaître la localisation exacte de votre terrain à l'intérieur d'une commune. La vue est à l'échelle du quartier ou de la ville. • le service du cadastre : **cadastre@ville-arles.fr** **cadastre.gouv.fr** • le site de l'ACCM SIG : **https://webcarto.agglo-accm.fr/site/**	 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES PLAN DE SITUATION
☐ Votre **plan de masse** : représentation de l'état initial du terrain et des constructions ou aménagements existants puis après projet. La vue concerne uniquement votre ou vos parcelle(s). Le plan doit être à l'échelle. Ils peuvent vous être fournis par : • le service du cadastre : **cadastre@ville-arles.fr** le site de l'ACCM SIG : **https://webcarto.agglo-accm.fr/site/**	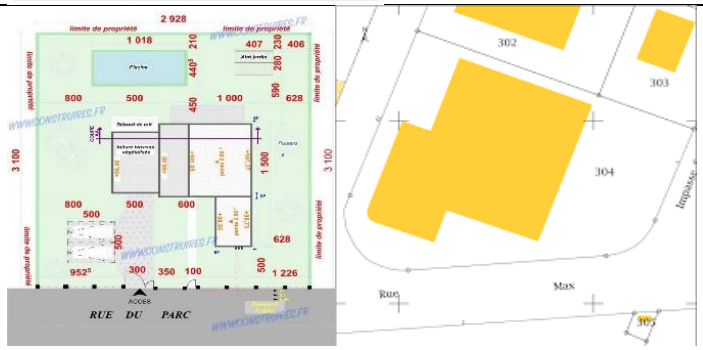 limite de propriété RUE DU PARC ACCES plans de masse coté avant et après projet

☐ Votre **plan de façades et de toitures :** représentation graphique montrant chaque façade d'une construction ou de la toiture. On y trouve par exemple la disposition des portes et fenêtres, les détails architecturaux, les toitures etc. Tout ce qui se voit de l'extérieur doit y figurer.

Projets toitures : veuillez indiquer la hauteur à l'égout et au faitage avant et après travaux.

Projet façade : joindre un plan avant et après travaux

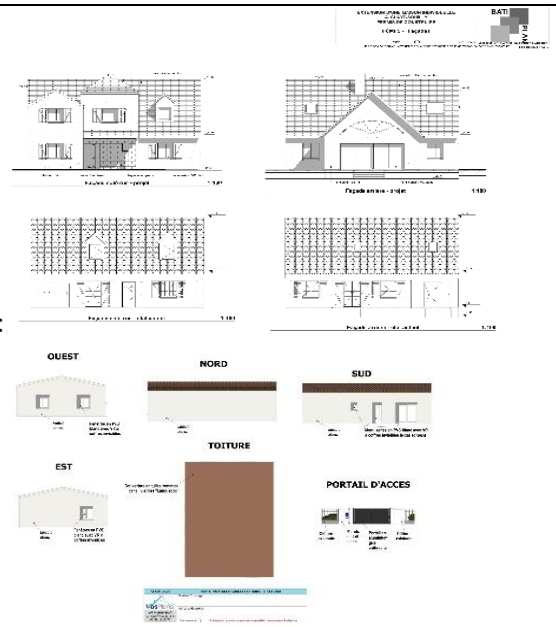

Avant et après travaux

☐ Des **photos** : de près et de loin de votre parcelle

ATTENTION : pour toute parcelle située dans le **SECTEUR SAUVEGARDE** ou soumise à **l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) (abords des monuments historiques, site inscrits, Camargue)**

☐ Il vous faudra joindre un **devis** (avec ou sans prix) détaillant les matériaux utilisés (couleur…) et le procédé de réalisation (finition…) **ou** une **notice détaillée**
Ainsi qu'un dessin détaillé de toutes les menuiseries ou volets remplacés.

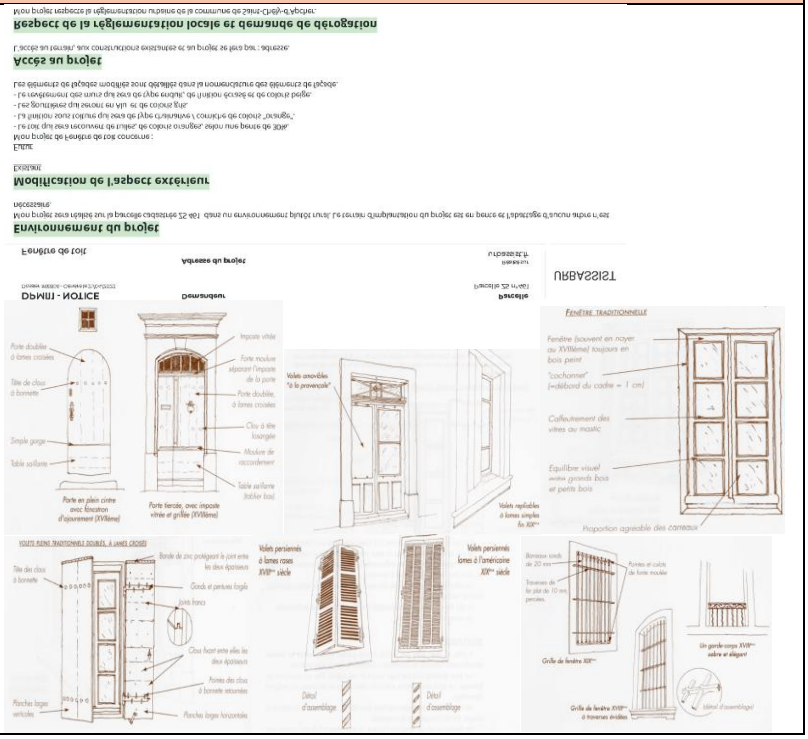

Des questions : urbanisme@ville-arles.fr ou 04-90-49-35-36 tous les jours sauf le mercredi de 9h à 12h